

## Document d'informations clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### **Amonis Corporate Bonds Euro** Amonis Corporate Bonds Euro Classical (ISIN: BE0058024184)

Amonis Corporate Bonds Euro est un compartiment de la SICAV autogérée Amonis NV (l'initiateur du PRIIP). La FSMA est chargée du contrôle d'Amonis SA en ce qui concerne ce document d'informations clés. Amonis NV est agréée en Belgique et réglementée par la FSMA. Pour plus d'informations sur ce produit, veuillez consulter [www.amonis.be/fr/sicav](http://www.amonis.be/fr/sicav) ou appeler le 02/209.26.40.

Ce document a été publié le 31-03-2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit ?

**Type** Ce document d'informations clés décrit la classe d'actions classiques d'Amonis Corporate Bonds Euro, un compartiment d'Amonis sa, une société publique d'investissement à capital variable de droit belge dans des investissements qui remplissent les conditions de la directive 2009/65/CE.

**Durée** Indéfinie, il n'y a pas de date d'échéance.

### Objectifs

**Objectif d'investissement** Le compartiment vise à atteindre un résultat d'investissement supérieur à la moyenne sur une période d'environ 5 ans.

**Approche de l'investissement** Ce compartiment a pour but d'investir dans des actifs à taux fixe libellés en euro, émis essentiellement par des entreprises européennes. Tous les secteurs peuvent être explorés.

La valeur des actifs du compartiment est déterminée sur la base du dernier cours des titres sous-jacents. La valeur nette d'inventaire par part est égale à la valeur du compartiment divisée par le nombre de parts de ce compartiment au moment de l'évaluation.

Le rendement dépend des résultats d'investissement. Il n'y a aucune garantie de rendement.

**Politique d'investissement** Ce compartiment investit dans des obligations d'entreprises émises en euros, dont le montant par émission est d'au moins 200 millions d'euros. Le compartiment ne peut jamais détenir plus de 10% du total des émissions d'obligations d'entreprises. Les exigences de notation des obligations d'entreprises sont les suivantes :

Aaa · AAA (médiane des notations de Moody's, S&P et Fitch) 5% par émetteur (plafond pour la pondération totale dans le compartiment) ; aucune limite de durée résiduelle

Aa1, Aa2, Aa3 · AA+, AA, AA- (médiane des notations de Moody's, S&P et Fitch) 5% par émetteur (plafond pour la pondération totale dans le compartiment) ; aucune limite de durée résiduelle

A1, A2, A3 · A+, A, A- (médiane des notations de Moody's, S&P et Fitch) 4% par émetteur (plafond pour la pondération totale dans le compartiment) ; aucune limite de durée résiduelle

Baa1, Baa2, Baa3 · BBB+, BBB, BBB- (médiane des notations de Moody's, S&P et Fitch) 3% par émetteur (plafond pour la pondération totale dans le compartiment) ; durée résiduelle limitée à 10 ans.

**L'indice de référence** Ce compartiment est géré activement, sans référence à un benchmark.

**Rachats et négociation** L'investisseur peut demander quotidiennement le rachat de ses parts dans ce compartiment, selon les modalités précisées dans le prospectus.

**Politique de distribution** Tous les produits du compartiment sont réinvestis.

**Politique d'échange** Vous avez le droit de transférer votre investissement dans les parts d'un compartiment vers un autre compartiment, à concurrence d'un montant équivalent, selon les modalités précisées dans le prospectus.

**Ségrégation des actifs** Chaque compartiment d'Amonis doit être considéré comme une entité distincte. Les actifs et les passifs de chaque compartiment sont séparés par la loi. Vos droits en tant qu'investisseur sont limités aux actifs du compartiment. Les passifs d'un compartiment spécifique ne sont couverts que par les actifs de ce compartiment.

**Politique en matière de dérivés** Les contrats à terme sur intérêts et sur les indices obligataires peuvent être utilisés jusqu'à 20% de la valeur des actifs du compartiment pour gérer le risque d'intérêt afin d'atteindre les objectifs d'investissement. Il n'y a pas d'impact significatif sur le profil de risque du compartiment.

**Investisseurs de détail visés** Ce compartiment convient aux investisseurs particuliers qui ne retirent pas leur argent dans les 5 ans. Ces investisseurs sont prêts à prendre un certain risque en vue d'un rendement potentiellement plus élevé et à le faire par le biais d'un investissement dans un compartiment obligatoire. L'investisseur a une connaissance et/ou une expérience suffisantes des marchés financiers, de leur fonctionnement, des risques et de l'actif sous-jacent. L'investisseur peut subir une perte (jusqu'à 100% du montant investi), il n'y a pas de protection du capital.

### Informations pratiques

**Dépositaire** J.P. Morgan

**Service financier** CACEIS Bank, Belgium Branch

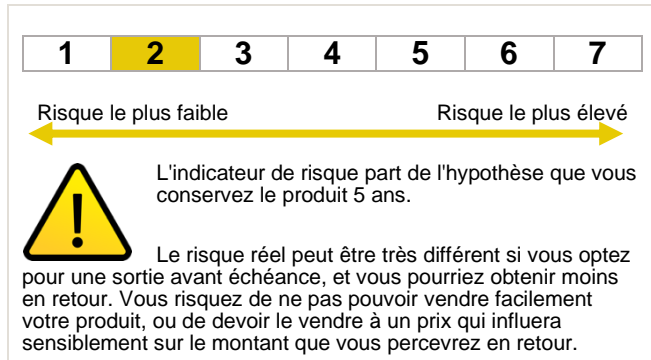
**Distributeur** Amonis sa, éventuellement via son agent Amonis SRL

**Informations complémentaires** La politique de rémunération est décrite dans le prospectus, publié sur le site [www.amonis.be/fr/sicav](http://www.amonis.be/fr/sicav). Une copie du prospectus et du dernier rapport annuel/semestriel peut être consulté sur le site [www.amonis.be/fr/sicav](http://www.amonis.be/fr/sicav).

Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Les dernières VNI peuvent être consultées sur le site Internet [www.amonis.be](http://www.amonis.be) ou [www.beama.be](http://www.beama.be). Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV mentionnée en tête du document d'informations clés.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et,

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée Exemple d'investissement :	5 ans EUR 10 000		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>7 790 EUR</b>	<b>7 370 EUR</b>
<b>Défavorable</b>	Rendement annuel moyen <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	-22.12% <b>8 010 EUR</b>	-5.92% <b>8 490 EUR</b>
<b>Intermédiaire</b>	Rendement annuel moyen <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	-19.90% <b>9 820 EUR</b>	-3.22% <b>9 260 EUR</b>
<b>Favorable</b>	Rendement annuel moyen <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	-1.81% <b>10 650 EUR</b>	-1.52% <b>10 640 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	6.55%	1.25%

Scénario défavorable Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 11/2017 et 11/2022.

Scénario intermédiaire Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 12/2019 et 12/2024.

Scénario favorable Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 04/2016 et 04/2021.

### Que se passe-t-il si Amonis n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Comme l'exige la loi et pour votre protection, les actifs du compartiment sont conservés auprès d'une société distincte, un dépositaire. En cas de faillite d'Amonis sa, cela pourrait avoir des conséquences directes sur la possibilité de paiement par le compartiment. Si le compartiment est résilié ou liquidé, les actifs seront vendus et vous recevrez une part appropriée du produit, mais vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement. Votre perte n'est couverte par aucun système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- EUR 10 000 sont investis.

Investissement EUR 10 000		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans

si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Il existe une exposition aux marchés obligataires, ce qui peut faire fluctuer considérablement la valeur du compartiment. En outre, le compartiment est soumis aux risques suivants :

Risque de concentration : risques liés à la concentration des investissements dans des titres de créance d'entreprises européennes. Une répartition plus large n'est pas présente.

Risque de contrepartie : risque que la contrepartie/l'émetteur de l'obligation ne respecte pas ses engagements, par exemple en cas de faillite.

Risque d'inflation : le risque dépend de l'inflation. La valeur des obligations dépend en grande partie de la structure des taux du marché, qui est liée à l'inflation attendue.

Risque de durabilité : risque que la valeur d'un investissement puisse diminuer en raison de critères ESG.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.**

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

<b>Coûts totaux</b>	436 EUR	703 EUR
<b>Incidence des coûts annuels(*)</b>	4.4%	1.5% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0.04% avant déduction des coûts et de -1.52% après cette déduction.

Une indemnité de 1.0% est due en cas de sortie ou de changement de compartiment supérieur à 5 000 000 €. Ceci est négociable si l'investisseur informe le service financier au moins 5 jours ouvrables avant la soumission de la demande de remboursement ou d'échange.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous imputons des frais d'inscription maximum de 2.6% pour ce produit.	<b>Maximum 260 EUR</b>
<b>Coûts de sortie</b>	Nous facturons des frais de sortie maximum de 1.0%. Ces frais de sortie ne s'appliquent qu'en cas de sortie ou de changement de compartiment supérieur à 5 000 000,00 €. Ceci est négociable si l'investisseur informe le service financier au moins 5 jours ouvrables avant la soumission de la demande de remboursement ou d'échange.	<b>Maximum 100 EUR</b>
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	Nous facturons des frais de 0.5% sur la valeur de l'investissement. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année écoulée.	<b>54 EUR</b>
<b>Coûts de transaction</b>	0.2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	<b>21 EUR</b>
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement.</b>	Nous n'imputons pas de commission de performance.	<b>0 EUR</b>

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit n'a pas d'échéance minimale (ou maximale) mais vise à investir à moyen et long terme alors que l'argent reste facilement disponible. En raison des investissements sous-jacents, qui fluctuent en fonction des fluctuations des marchés financiers, il est conseillé de conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez entrer ou sortir à tout moment (les jours ouvrables). La valeur est calculée à la première date d'évaluation après réception de la demande de sortie. Vous devez également tenir compte de votre situation personnelle et fiscale en cas de vente. Des frais peuvent aussi être retenus en fonction de la vente, ce qui peut avoir une influence sur le retour sur investissement.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant Amonis NV, le produit ou la personne qui vend ou conseille sur le produit peut être signalée à :

- CACEIS Bank, Belgium Branch, dont le siège social est situé à 1000 Bruxelles, Avenue du Port 86C, boîte 320, e-mail : registrar.be@caceis.com (Service du registre) tél. 02/209.26.40,
- AMONIS sa, dont le siège social est situé Place Jamblinne de Meux 4, B-1030 Bruxelles, e-mail : bevek@amonis.be, tél. 02/738.00.20.

## Autres informations pertinentes ?

Ce document ne contient qu'une partie de toutes les informations relatives au produit. Pour plus d'informations, veuillez consulter la documentation juridique du compartiment, qui est disponible sur demande. Vous pouvez également trouver cette documentation sur notre site web [www.amonis.be/fr/sicav/documents](http://www.amonis.be/fr/sicav/documents).

Des informations sur les performances au cours des 10 dernières années de ce produit sont disponibles sur : <https://priips-performance-chart.com/amonis/BE0058024184/fr/eu/>

Les calculs des scénarios de performances pour les mois antérieurs sont disponibles sur : <https://priips-scenarios.com/amonis/BE0058024184/fr/eu/>